

Avril — Juin 2022

PROSTITUTION ET SOCIÉTÉ

revue trimestrielle du Mouvement du Nid-France | www.mouvementdunid.org/prostitution-societe

n°212

Témoignage

Actu

Éclairage

dossier
p. 18 à 25

Initiatives

Cultures



CLIENT PROSTITUEUR

FIN DE RÉGNE ? (PARTIE 2)

Témoignage

Tima : « J'aurais préféré mendier, ou mourir, plutôt que revivre ça... »

Actu/ Éclairage

France — 13 avril : 6 ans de loi et une circulaire tant attendue ! / L'ascenseur abolitionniste de la présidentielle / **☒ Internationale** — La guerre en Ukraine, une menace pour les réfugiées ? / Belgique : un nouveau code pénal sexuel **☒ Éclairage** — Pédocriminalité dans l'Église : briser l'omerta

Dossier

Client prostituteur : fin de règne ? (partie 2)

Initiatives

Nos délégations — Si mwen te sav / Procès fictifs **☒ Mouvement du Nid** — Beau succès pour notre formation / une plateforme de formation en ligne **☒ Cap international** — Last Girl First !



Ingeborg Kraus, psychothérapeute

« La libéralisation de la prostitution a cassé toute une génération d'hommes. »

Sur son blog « Trauma und Prostitution », Ingeborg Kraus révèle ce que sa situation de psychothérapeute lui a appris sur les « clients ». Connue en Allemagne pour son combat contre la prostitution, elle est amenée à répondre aux appels d'hommes désireux d'y voir plus clair sur leur comportement.

- Propos recueillis par Sandrine Goldschmidt

Que recherchent les « acheteurs de sexe » ?^[1]

Les acheteurs de sexe recherchent souvent de la pornographie ou des sites web de maisons closes ou de services d'accompagnement. Les femmes y sont représentées de manière hypersexualisée. Aucune femme en dehors de la prostitution n'est habillée de la sorte. Le désir de ces hommes se concentre entièrement sur cette image de la femme. Ils ne s'intéressent plus aux femmes du monde réel et sont complètement déconnectés des « vraies femmes » et du monde féminin « normal ». Un acheteur de sexe que j'avais en thérapie considérait toutes les femmes auxquelles il avait affaire professionnellement avec le regard d'un « client ». Pour lui, toutes étaient à vendre. Il les fantasmait nues, les déshabillait dans son esprit. C'était devenu très difficile pour lui de contrôler ses pensées. À tel point qu'il en était venu à suivre une femme jusque chez elle car il pensait qu'elle travaillait la nuit comme prostituée. Le tout était renforcé par des conversations avec des amis qui échangeaient des films pornographiques.



Beaucoup d'entre eux estiment que la prostitution est un « droit de l'homme » ?

En examinant de plus près leur comportement dans une relation, il est clair qu'ils se croient en droit d'avoir des relations sexuelles. Ils font pression sur leurs partenaires pour qu'elles aient des rapports sexuels et font souvent fi de leurs sentiments et de leurs limites. Beaucoup revendiquent ce qu'ils ont vu dans la pornographie et disent à leur amie que c'est la normalité. Ils parviennent à les culpabiliser si elles refusent de leur donner ce type de sexe. Bien entendu, ces relations ne durent pas et ces hommes ne consultent qu'une

fois la relation rompue. Beaucoup sont alors sous le choc lorsque je leur dis qu'ils ont violé leur petite amie.

Vous parlez de masculinité toxique et remettez en cause la culture pornographique...

Oui, les conversations entre hommes peuvent être très toxiques. Elles se réfèrent souvent à une sexualité sans engagement et axée sur la performance : « *combien de temps on tient* », « *combien de fois on le fait* », « *avec une copine, on peut avoir des rapports gratuits en permanence* », etc. Mais il y a aussi une forme de harcèlement moral envers les hommes puisqu'ils sont constamment questionnés sur leur virilité. Il faut ici dire clairement aux « acheteurs de sexe » que ce comportement est immoral et sexiste. Sinon, ils ne le comprennent pas. Ils sont trop influencés par des représentations erronées.

Le sexisme quotidien est également très destructeur ?

Le « client » prostituteur doit se rendre compte qu'une sexualité (qui n'est d'ailleurs pas la sienne !) lui est constamment imposée par des publicités, des conversations, et comment ce contexte emprisonne son regard. La tâche de la thérapeute consiste à dévoiler les mensonges des médias : ceux-ci présentent très souvent une « travailleuse du sexe » qui maîtrise la situation et n'en souffre pas. Les hommes y croient et pensent qu'ils viennent en aide à ces femmes.

Vous allez loin dans vos thérapies pour que les hommes sortent du déni et prennent conscience de leurs actes ?

Je leur pose la question suivante : n'y a-t-il pas des indices que leur indiqueraient que l'achat de sexe est vécu comme

[1] Nous utilisons ici la traduction de « clients » prostituteurs proposée par I. Kraus et qui correspond au terme anglais « sex buyer ».

une forme de violence par les femmes ? Leurs réponses sont édifiantes, une fois qu'ils veulent bien faire face à la réalité. L'un confie, « j'ai réservé une femme pour 12 heures pour le *Nouvel An*, et après le rapport, les dix heures restantes, elle ne m'a plus parlé. » Un autre à qui une femme prostituée disait qu'il était préférable pour les hommes d'aller vers des femmes comme elle plutôt que commettre des viols s'est presque mise à pleurer. À un autre, une femme grecque a confié : « Aucune femme ne veut faire ça ». Elle a ajouté que sa famille mourrait de faim sans son argent. Un autre « client » régulier d'une femme a appris d'elle que dans son enfance elle avait été agressée sexuellement par son père. À ce dernier, j'ai dit qu'elle aurait eu besoin d'autre chose que de relations sexuelles avec un inconnu, et j'ai demandé pourquoi il avait continué à la voir. Il m'a répondu : « parce que j'ai payé pour ça ».

Cela montre bien ce qu'est vraiment la prostitution. Des hommes paient pour des rapports sexuels non désirés. L'échange d'argent, pour eux, semble justifier le viol. Mais pour la femme, cela reste un viol impuni.

En quoi la loi allemande ne fait-elle qu'empirer les choses ?

Une loi qui autorise l'achat de sexe rend les agresseurs invisibles et les victimes ne peuvent être perçues comme des victimes. C'est ainsi que les hommes deviennent des agresseurs. Ce ne sont pas des « psychopathes » qui vont chez les femmes prostituées, même s'il y en a une minorité. Ce sont majoritairement des hommes « normaux » qui ont un comportement transgressif. Ils dissocient ensuite leur acte. Cette partie de leur personnalité qui a commis des violences sexuelles envers les femmes ne reste pas complètement clivée. La membrane entre le Moi quotidien de ces hommes et leur Moi d'agresseur reste fluide. Ce qu'ils ont vécu et expérimenté en tant que « clients » dans la prostitution se transpose en partie dans leurs rapports avec les femmes. Ces dernières sont perçues à travers un filtre, et dans une relation intime, l'expérience de la prostitution fait souvent irruption. Les limites ne sont pas respectées et des actes sexuels sont souvent exigés,

même s'ils ne sont pas envisageables pour la partenaire. La prostitution est un poison pour la relation homme-femme.

En Allemagne, quelles ont été les conséquences de la dépénalisation de l'achat d'acte sexuel sur la demande ?

La normalisation a entraîné une explosion de la demande. Les politiciens allemands ont ouvert la porte à « l'achat de sexe » et s'étonnent maintenant que nous soyons devenus un aimant et une pépinière de proxénètes. La politique mise sur la morale des hommes mais envoie en même temps le message qu'il est acceptable d'acheter une femme pour assouvir ses pulsions sexuelles. La psychologie sociale ainsi que notre propre histoire nous ont montré que les hommes peuvent rapidement être amenés à violer les droits humains s'ils en ont le droit. Comment notre classe politique peut-elle être aussi naïve et ne pas avoir pris cela en compte ?

L'Allemagne peut-elle, veut-elle, revenir en arrière ?

Même en 2021, aucun parti n'a inscrit dans son programme électoral une pénalisation des « clients » de prostituées selon le modèle nordique. Aucun n'a eu le courage de mettre un terme à ce qui fait désormais notre réputation dans le monde entier : être le bordel de l'Europe. Dans un contexte où « l'achat de sexe » est légal, ce que je fais en thérapie avec les clients reste une goutte d'eau dans l'océan. Cela ne changera rien dans la société. Celui qui changera peut-être d'attitude après une thérapie retournera dans une société qui juge légitime l'achat de sexe.

Certains m'ont même dit que s'ils s'opposaient activement à cette pratique, ils en agaceraient plus d'un et perdraient de nombreux amis. D'autres, qu'ils craignaient la solitude s'ils s'engageaient activement contre « l'achat de sexe ». S'ils ne participent plus activement, ils restent majoritairement passifs. La libéralisation de la prostitution a cassé toute une génération d'hommes. Je pense qu'aujourd'hui toute femme est en danger lorsqu'elle entame une relation avec un homme car le regard et les exigences de l'acheteur de sexe ne sont pas socialement condamnables. ●

GE.STAC, UN GROUPE DE SURVIVANTES EN ALLEMAGNE

Le Conseil consultatif allemand des survivantes de la traite et de l'exploitation sexuelle, a vu le jour en mars 2022. Il a été fondé par Sandra Norak, survivante et juriste, qui est par ailleurs experte en tant que personne concernée auprès de l'Istac, une émanation de l'OSCE qui lutte contre la traite des êtres humains.

L'objectif de ce groupe est d'offrir du soutien aux survivantes de la traite à des fins de prostitution. Ses trois axes principaux sont l'éducation et la prévention, le soutien entre paires et une approche globale concernant la lutte contre la prostitution et la traite, dans l'optique de créer des alternatives pour les victimes. Ge.stac a été inauguré par un webinar très émouvant fin mars dans lequel des survivantes s'exprimaient parfois pour la première fois. Un dialogue très intéressant a par ailleurs eu lieu entre Sandra Norak et Rachel Moran, survivante irlandaise et fondatrice de Space international, qui a partagé son expérience de dix ans à la tête d'une association équivalente.



CLIENT PROSTITUEUR : FIN DE RÈGNE ? (PARTIE 2)



Depuis le 13 avril 2016, l'achat d'acte sexuel est interdit en France. Le « client » prostitueur contrevient donc à la loi, il devient même délinquant en cas de récidive. C'est une révolution législative qui vient répondre à une réalité trop longtemps ignorée : celui qui achète un acte sexuel (on restera au masculin car la proportion d'hommes « clients » approche des 100 %), le prostitueur, impose en réalité cet acte en usant de la contrainte financière.

Malheureusement, le déni de cette réalité perdue, favorisé par des forces politiques puissantes. Dans les pays qui ont légalisé la prostitution, s'est mise en place la politique du « client-roi » ;

le déni y est accentué par l'action de lobbies pro-prostitution (pro « travail du sexe »), qui ont tout intérêt à effacer le prostitueur du discours sur le système dont il bénéficie.

Même déni pour le « client de la pornographie ». Combien d'années aura-t-il fallu avant qu'on commence à dénoncer que « consommer du porno », c'était consommer et se masturber en regardant des violences sexuelles, des incitations à la haine sexiste, raciste, lesbophobe, à la pédocriminalité à grande échelle qui, parce qu'elles sont filmées, sont ignorées ?

Après avoir rendu visible le « client » et dévoilé son vrai visage dans la première partie de ce dossier, nous examinons maintenant comment la loi et la société peuvent changer la donne, selon qu'elles incluent ou non le prostitueur dans leur réflexion.

Dossier réalisé par Sandrine Goldschmidt

En complément de ce dossier, lire en page 12-13 notre Actu rencontre avec la psychotraumatologue allemande Ingeborg Kraus.

« Tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas compris que le premier joueur dans cette game-là, c'est le client, on n'aura rien compris. C'est le jeu de l'offre et de la demande. S'il n'y avait pas de clients, il n'y aurait pas de proxénètes et il n'y aurait pas de prostituées. »

Maria Mourani, criminologue québécoise



INTRODUCTION : DEUX MODÈLES AUX ANTIPODES

Une fois le profil des « clients » connu, on ne peut plus ignorer l'importance de leur rôle, comme le dit la criminologue québécoise Maria Mourani. Ni le fait que tant que les hommes n'auront pas une vision plus égalitaire des femmes, les relations femmes-hommes et la liberté sexuelle resteront des mirages.

À la fin du 20^e siècle, les progrès de la lutte pour les droits des femmes et contre les violences commises par les hommes ont rendu nécessaire de réexaminer les politiques publiques

sur la prostitution. Face à l'évidence des violences subies dans le système, face aux trafics mondialisés d'êtres humains et à la stigmatisation vécues dans la prostitution, le modèle législatif dominant et encore majoritaire, l'interdiction de la prostitution ou prohibitionnisme, est désormais rejeté très majoritairement-au moins moralement. En effet, il pénalise en premier lieu et avant tout les personnes prostituées, qui sont les victimes du système. Les « clients », eux, même incriminables, ne le sont que très rarement dans les faits.

Un débat a alors émergé entre réduction des risques et élimination de la violence, dans lequel la place du prostitueur est centrale. Soit on décide de nommer l'agresseur, responsable et auteur des violences : on le reconnaît comme étant la source de la demande et de l'existence même du marché

de l'exploitation sexuelle et on choisit d'attaquer le mal à la racine en le pénalisant... Soit on l'invisibilise à nouveau en centrant le débat sur les personnes qui auraient soi-disant « choisi » le « métier » de « travailleuse du sexe » qu'il faudrait protéger en dépénalisant le « client ».

L'ABOLITIONNISME : REPLACER LE « CLIENT » AU CENTRE DU SYSTÈME

Les féministes abolitionnistes ont révélé l'existence du « client » et veulent qu'il réponde de ses actes. Elles ont été les premières à le nommer : un homme qui exerce une domination.

Ainsi, Josephine Butler affirmait dès 1870 : « *Attendu qu'il est injuste de punir le sexe qui est victime d'un vice tout en laissant impuni le sexe qui est la cause principale, à la fois du vice et de ses conséquences redoutées, nous considérons que les peines encourues par les femmes soumises à ces lois sont indignes* ».

À la même époque, Louise Michel, écrit la phrase aujourd'hui célèbre sur les femmes prostituées : « *les "malheureuses" qu'on abreuve de honte parce qu'on en a fait des prostituées, comme si la honte était pour les victimes et non pour les assassins* ». Enfin, plus près de nous, citons Françoise Héritier, l'anthropologue féministe décédée en 2017 qui affirmait : « *Dire que les femmes ont le droit de se vendre, c'est masquer le fait que les hommes ont le droit de les acheter* ».

SUÈDE : UNE LOI PIONNIÈRE QUI DEVIENT UN MODÈLE

En 1999, la Suède adopte une loi révolutionnaire : elle décide non seulement de dépénaliser totalement les personnes en situation de prostitution, qui cessent enfin d'être considérées comme coupables, mais aussi de rendre responsables les « clients » prostitueurs en interdisant l'achat d'acte sexuel. Avoir recours ou solliciter la prostitution d'autrui est désormais passible d'une peine de six mois de prison. Dix ans plus tard la peine encourue est portée à un an.

La Suède agit expressément dans une optique féministe de retournement du stigmatisme et de la culpabilité. Son pari : parvenir non seulement à réduire le nombre de victimes de prostitution, mais surtout à changer les rapports entre les femmes et les hommes, pour qu'ils deviennent égaux et libres jusque dans la sexualité. Pendant dix ans seule avec sa loi, souvent moquée à l'international,

voilà que le modèle de la Suède fait école à la fin des années 2000. Plus de vingt ans après, six pays ont adopté la même politique : la Norvège (2008), l'Islande (2009), le Canada (2014), la France (2016), l'Irlande (2017) et enfin Israël (2019).

UN BILAN POSITIF, MALGRÉ LE MANQUE DE MISE EN ŒUVRE

Quel est le bilan de ces lois ? Ont-elles atteint leur objectif ? Le « client » est-il moins invisible, moins impuni ? Les relations femmes/hommes s'en sont-elles améliorées ? La réponse est nuancée : oui, mais la loi est souvent trop peu appliquée pour produire tous les effets attendus. Plusieurs États qui ont adopté la loi, dont la France, ne mettent pas du tout cette politique en tête de leurs priorités et ne manifestent ni la volonté politique nécessaire ni n'affectent des moyens humains et financiers suffisants à sa réussite. Sans compter que dans un monde globalisé, il n'y a pas encore suffisamment de pays abolitionnistes pour un changement durable.

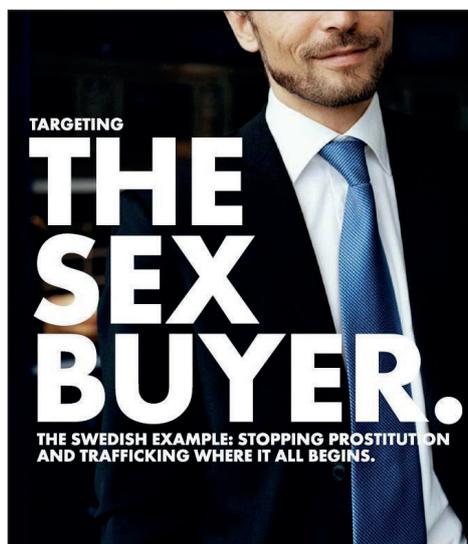
Les élèves modèles : la Suède et la Norvège

« *Sex must be voluntary – if it is not, then it is illegal.* »

Le sexe doit être voulu. S'il ne l'est pas, alors il est illégal. (loi suédoise sur le consentement).

En Suède, il aura fallu près de dix ans pour que la loi soit pleinement appliquée.

C'est en effet seulement en 2008 que le premier plan d'action nationale pour combattre la prostitution est adopté. En 2009, un rapport d'évaluation gouvernemental pointe déjà de nombreux succès : la prostitution de rue a diminué de moitié, les trafiquants d'êtres humains se détournent de la Suède. Plus intéressant encore, il devient « mal vu », surtout quand on .../...



est jeune, d'être reconnu comme un « client ». La population suédoise, au départ peu favorable à la loi, la soutient en 2011 à plus de 70 %.

Dix ans après, la Suède est confrontée, comme tous les autres pays du monde, à la montée de la prostitution par Internet et à la banalisation de la prostitution filmée, mais le bilan reste extrêmement positif et personne n'envisage de remettre en cause la loi. Surtout, ce long processus qui allie lutte contre les violences sexuelles des hommes contre les femmes et lutte contre la prostitution a abouti à une nouvelle loi, à nouveau pionnière en 2019, en instaurant la notion de « consentement positif »^[1]. Le sexe doit être voulu. S'il ne l'est pas, alors, il est illégal.

Même son de cloche en Norvège qui a évalué sa loi après quatre ans de mise en œuvre. On se prend à rêver quand on lit, dans un grand journal français, un article écrit en 2014 : « Pour la première fois en Europe, une loi pénalisant les clients de prostituées a pu être évaluée sur quatre ans. Les résultats parlent d'eux-mêmes : la prostitution de rue a diminué de 20 % à 25 % ».

La pénalisation du client a diminué la demande, et la Norvège est devenue un marché moins attractif pour la traite humaine basée sur la prostitution. Les activités des proxénètes sont rendues plus difficiles, leurs gains diminués^[2].

Les partisans du « travail du sexe » locaux ont évidemment parlé d'une augmentation des violences, donnant à l'appui des chiffres de ressenti... sans bien sûr que ceux-ci puissent être comparés sérieusement avec ce qui se passait avant la loi. Notons au passage qu'on n'entend – comme par hasard – ce discours que dans les pays abolitionnistes. La violence y apparaîtrait du jour au lendemain de l'adoption de la loi ? Dans le même temps, dans les pays où le « travail du sexe » est légalisé, la violence des « clients » n'est jamais dénoncée par les mêmes groupes... alors qu'elle est omniprésente.



Campagne contre l'achat d'actes sexuels au Canada

DES TEXTES INTERNATIONAUX SANS AMBIGUÏTÉ

- ♦ L'action de la Fédération abolitionniste internationale, fondée par J. Butler a permis, dans le contexte du vote de tous les grands textes de droits humains après la deuxième guerre mondiale, l'adoption de la convention de 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, « *Considérant que la prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine et mettent en danger le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté.* »
- ♦ Trente ans plus tard, en 1979, la CEDAW, Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes va plus loin et affirme, dans son article 6 : « *Les États parties prennent toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour supprimer, sous toutes leurs formes, le trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution des femmes.* »
- ♦ Dans sa résolution du 8 avril 2014 relative à la prostitution, à la traite et à l'esclavage moderne en Europe, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) appelle les États membres à pénaliser l'achat de services sexuels^[*]. Le parlement européen a également adopté une résolution -non contraignante – en 2014 indiquant que la pénalisation des « clients » était le moyen le plus efficace pour lutter contre la traite et l'exploitation de la prostitution d'autrui^[**].

[*] <https://mouvementdunid.org/prostitution-societe/actus/inedit-le-conseil-de-l-europe/>.

[**] <http://www.cuej.info/europe/la-2degsession-de-fevrier-2014-au-jour-le-jour/prostitution-les-eurodeputes-voudraient>.

Islande, Canada, Irlande : une application insuffisante

Dans les autres pays qui ont adopté le « modèle suédois », le principal problème avec la loi... c'est sa mise en œuvre insuffisante. La police islandaise admettait ainsi, en 2019, « que le sujet n'avait pas été une priorité dans les dernières années » avec seulement 48 proxénètes pénalisés en dix ans.

Au Canada, la loi C36, votée en 2014, est à peine appliquée sept ans après et pas dans toutes les provinces du pays, explique Diane Matte, présidente de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES). Car si la loi est fédérale,

[1] https://www.lemonde.fr/europe/article/2018/07/01/suede-la-loi-renforçant-le-role-du-consentement-dans-les-rapports-sexuels-entre-en-vigueur_5323916_3214.html.

[2] <https://information.tv5monde.com/terriennes/prostitution-en-norvege-la-penalisation-des-clients-fonctionne->

son application est locale. Certaines provinces ne l'ont jamais mise en œuvre. Au Québec, en revanche, la loi est appliquée par le gouvernement, mais à marche lente. Au total, ce ne sont que 233 « clients » qui avaient été pénalisés en trois ans (2017) et au maximum quelques dizaines par an depuis. En outre, selon Diane Matte, « la pénalisation de l'acheteur d'acte sexuel est surtout appliquée pour les clients de mineures ». Pour autant, les choses évoluent petit à petit. Alors même que la loi est contestée, le Québec vient d'annoncer un plan d'action de lutte et la mise en place de stages « clients ».

Enfin en Irlande, l'avant-dernier pays à avoir voté une loi sur le modèle abolitionniste en 2017, il aura fallu deux ans avant que la loi soit rendue applicable (il fallait définir l'amende et la façon d'interpeller les « clients »). Depuis, les verbalisations sont rares. Et les parcours de sortie commencent tout juste à se mettre en place.

L'EXEMPLE FRANÇAIS

Taina Bien-Aimé, directrice de la CATW (Coalition against Trafficking in Women), disait récemment à New York, lors du lancement de l'étude « Last Girl First » de CAP international : « La France a la meilleure loi, la plus globale et complète sur la prostitution dans le monde. »

De fait, la loi française nous permet d'avoir un éclairage plus complet sur les effets de la pénalisation des « clients ». Alors même que la loi y est farouchement attaquée par ses adversaires, celle-ci a eu très vite des effets réels et positifs.

Des effets normatifs, d'abord. Selon un sondage réalisé en 2019 au moment de la contestation de la loi au Conseil constitutionnel^[3], 75 % des personnes interrogées déclaraient que c'était une « bonne loi ». Plus de 70 % des femmes ne voulaient pas de l'abrogation de la pénalisation des « clients ». Plus de 80 % des femmes interrogées estimaient que la prostitution est une violence et ne peut pas être un métier.

Un changement de regard ensuite sur les victimes et les auteurs. Contrairement à ce que l'on peut lire dans certains articles de presse, il n'y a pas de preuve que les violences aient augmenté ces dernières années et encore moins que les violences seraient liées à la loi. Mais elles sont probablement plus visibles parce que moins tolérées par la société. Rien qu'en janvier 2022, cinq procès ont eu lieu durant lesquels les agresseurs, dont des « clients », ont reçu de lourdes peines (pour meurtre ou viol, voir PS n°211).

Des stages efficaces, là où ils existent

En France, plus de 6 000 hommes ont été interpellés en cinq ans, c'est peu mais beaucoup plus qu'ailleurs ! Malheureusement, la pénalisation n'est pas appliquée

« CLIENTS » DE MINEUR·ES : ILS RESTENT LARGEMENT IMPUNIS

Depuis 2002, « la prostitution des mineur·es de 18 ans est interdite sur tout le territoire » et passible de peines de prison. Depuis 2016, les peines ont été renforcées. En 2021, avec la loi sur le seuil d'âge de « consentement », avoir recours à la prostitution d'un·e mineur·e de 15 ans est reconnu comme un viol. Pour autant, les prostitueurs sont rarement mis en cause. Les peines de prison sont rares et souvent avec sursis (jamais au-delà de 18 mois fermes à notre connaissance).

Dans l'affaire la plus récente à Amiens^[*], les « clients » prostitueurs d'adolescentes ont eu des peines de prison avec sursis ou... des amendes ! Alors même que la loi est censée devenir plus sévère, il arrive que la justice se serve de l'existence de la contravention pour les adultes pour mettre en cause des « clients de mineures », déplorait dans nos colonnes Frédéric Boisard dans le numéro précédent (voir Actu rencontre, PS 211). François Roques, animateur de stages dans l'Essonne, faisait le même constat : l'an dernier, un des stages a été entièrement composé de « clients » de mineures.

[*] <https://la1ere.francetvinfo.fr/mayotte/18-mois-ferme-recours-prostitution-mineurs-851100.html>.

partout, seulement dans une quinzaine de départements. Et elle donne rarement lieu à une vraie amende. La plupart du temps, les prostitueurs écotent d'un stage qui, au lieu d'être une peine complémentaire comme pensé au départ, est appliqué par la plupart des parquets comme une peine alternative.

Ces stages, qui ont concerné déjà plus de 1 200 clients (voir PS 211), sont un outil intéressant. Pour François Roques, « C'est facile de bosser avec eux (les prostitueurs, NDLR), car rien ne tient dans les justifications qu'ils donnent. Sur les 210 « clients » que j'ai eu en stage, il n'y en a qu'un avec qui j'ai dû aller au bout du raisonnement, en étant quasi dans le conflit, pour qu'il commence à comprendre. Il a fini par dire à une journaliste, qui avait assisté à la scène, qu'il n'avait pas conscience jusque-là qu'il s'agissait d'exploitation ».

Les chiffres donnés par Frédéric Boisard, chargé de mission de la Fondation Scelles et animateur des stages, sont éloquentes. 90 % des participants disent avoir changé leur image de la prostitution, 89 % déclarent qu'ils n'y auront plus recours.

Rosen Hicher, survivante, qui co-anime les stages avec Frédéric Boisard explique comment les hommes finissent par évoluer : « Au début, ils disent qu'ils ont rendu service à la femme, .../...

[3] <https://www.ipsos.com/fr-fr/prostitution-71-des-francais-hostiles-labrogation-de-la-loi-penalissant-les-clients>.

en lui donnant de l'argent. Alors on leur dit que oui, ils lui ont donné de l'argent à ce moment, mais le lendemain, il leur en faudra encore, et qu'elles vont devoir y retourner. Ils ne veulent pas savoir. Mais à force de les pousser, ils finissent par réfléchir ».

Si l'on veut la fin du règne des « clients », face aux défis lancés par la banalisation marchandisée de la prostitution et de la pornographie, il faut que la loi soit appliquée dans sa globalité et que des campagnes d'information massives soient faites. Or, depuis le 13 avril 2016, une seule campagne d'affiches, d'une semaine, a été mise en place par le gouvernement en octobre 2016 (voir photo).



Campagne du gouvernement, octobre 2016

Toutes les campagnes qui existent, ont été menées par des associations, en premier lieu le Mouvement du Nid. Plusieurs candidat-es à la présidentielle se sont engagé-es sur ces campagnes en répondant au questionnaire envoyé par le Mouvement du Nid et la Fondation Scelles à ce sujet, mais pas Emmanuel Macron, le Président de la République réélu le 24 avril dernier.

Si le « client » existe donc dans la loi, si la pénalisation est efficace quand elle est appliquée, le prostitueur reste malheureusement encore trop invisibilisé dans les enquêtes criminelles, dans les médias. Et par le gouvernement lui-même, qui ne fait pas son travail d'information.

DÉPÉNALISATION : LE RÈGNE DU « CLIENT » ROI

Dans les pays où la « dépenalisation » ou légalisation est la règle, qui est le principal bénéficiaire de la loi ? Le « client » !

L'Allemagne en 2002, les Pays-Bas en 2004, ainsi que la Suisse ont choisi d'appliquer la logique de la réduction des risques. Selon eux, il est illusoire de vouloir éliminer purement et simplement la violence car « elle a toujours existé ». Il est préférable d'encadrer et de mettre des règles de « protection des travailleuses du sexe ». En effet, la prostitution dans ce pays est un « travail comme un autre », la personne prostituée devient « TDS », le proxénète patron et le « client » « client-roi ».

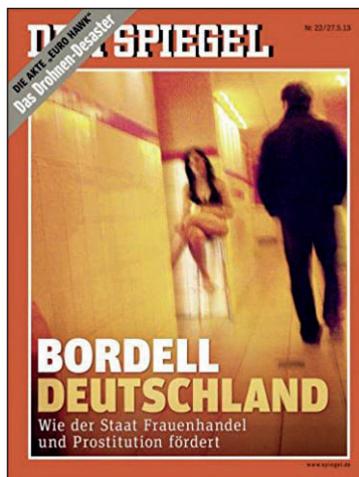
Dans la réalité, la traite explose dans ces pays et les femmes ne sont pas protégées. L'Allemagne en particulier est désormais connue comme le « bordel de l'Europe », les vitrines du « quartier rouge » d'Amsterdam sont tristement célèbres (voir notre chronique cultures p. 32). Enfin, la Belgique vient de modifier son code pénal au grand profit des « clients » et des proxénètes (voir actu p. 11).

Dans son étude comparative des systèmes allemand et néo-zélandais, la CATW^[4] montre bien que, dans ces pays, c'est le « client » qui bénéficie du système

prostitueur (comme c'est l'homme qui bénéficie du système patriarcal). Ainsi, il est totalement décriminalisé, même dans les zones « sans prostitution » où, en revanche, les personnes prostituées peuvent être inquiétées. Par ailleurs, les « clients » peuvent payer légalement pour obtenir un acte sexuel d'une personne visiblement sous l'emprise de l'alcool ou de drogue, en situation de handicap ou d'une femme enceinte. Ils ne sont pas poursuivis s'ils « achètent » un acte sexuel auprès d'une personne victime de traite des êtres humains, car ils ne sont

pas considérés comme responsables de la situation de cette « prestataire » de services sexuels.

Dans la province australienne du Nord, qui a adopté la dépenalisation totale en 2019, Simone Andrea, survivante australienne, explique qu'il y a même une clause de la loi qui permet au prostitueur, « l'acheteur », de poursuivre la femme s'il n'est pas satisfait de la prestation : « Cela a été soi-disant décidé pour permettre aux femmes de réclamer leur dû si l'homme ne paie pas, mais évidemment, ça s'est retourné contre elles ».



[4] <https://catwinternational.org/wp-content/uploads/2021/06/Germany-New-Zealand-A-Comparison-in-Prostitution-Law-FINAL.pdf>.

Là où la prostitution est totalement dépénalisée et le « travail sexuel » reconnu, le proxénète est donc un patron comme un autre. La première des conséquences, c'est que le « client » est bien sûr le centre de toutes leurs attentions. Il a quasiment tous les droits. On lui fait des ristournes, des packages « all-inclusive » « bière+femmes ». Les femmes prostituées ne fixent pas les prix : ce sont leurs patrons qui le font. À tel point que l'Allemagne a dû « durcir » sa législation en 2017. Pour imposer le port du préservatif, et interdire le « gang bang », car la situation était trop catastrophique. Avec le COVID, les bordels ont mis en place des « protocoles de sécurité » grotesques. Qui va vérifier derrière les portes du bordel que les règles sont appliquées ?

Quant à la « déstigmatisation », Simone Andrea est catégorique : « *Sous le régime de dépénalisation ou légalisation totale, les acheteurs et proxénètes sont totalement légitimés, tout comme nous. En théorie, cela doit permettre une protection adéquate pour les femmes, mais ce n'est pas le cas en réalité. La demande augmente, la concurrence aussi, et des amendes plus élevées peuvent toucher des femmes concernées. Un des bénéfices de ce système est que les femmes en prostitution sont en effet moins souvent arrêtées, mais pas moins sujettes à la stigmatisation, à la violence, aux traumatismes et à la mort prématurée* », explique-t-elle.

Contraire au droit international

Indépendamment du fait qu'ils sont un piège qui se referme sur les victimes, exploitées et violentées légalement, ces modèles contreviennent au droit international et en particulier à l'article 6 de la CEDAW : « *Les États parties prennent toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour supprimer, sous toutes leurs formes, le trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution des femmes* ». En effet, l'exploitation de la prostitution est légale dans les pays réglementaristes...

Une société de « clients »

Selon Ingeborg Kraus (voir notre actu rencontre), aujourd'hui en Allemagne, la situation est catastrophique. « *Tous les hommes, même ceux qui ne sont pas "clients", et toute la société* », sont impactés. Il faudra, selon elle, « *au moins 20 ans* » et une « *nouvelle éducation* » des hommes, une fois la loi abolie et remplacée par une loi d'abolition, pour que de nouveaux rapports entre femmes et hommes puissent émerger.

La Suisse, un bon modèle ?

Qu'en est-il en Suisse, où la loi est plus détaillée, les conditions plus surveillées ?

L'IMPOSTURE DU « SYNDICALISME » DU TRAVAIL DU SEXE

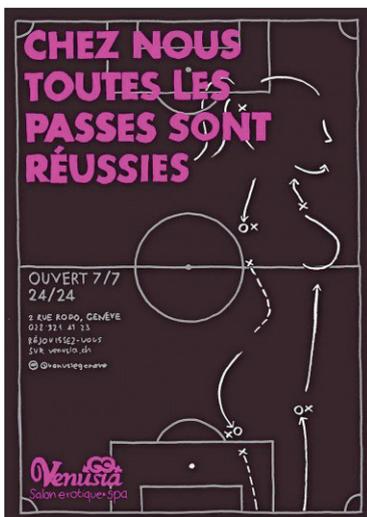
Selon les opposants de l'abolitionnisme, interdire l'achat d'acte sexuel et renforcer les lois contre le proxénétisme renforcerait la stigmatisation et précariserait les « travailleuses ». Curieusement, ceux-là même qui, comme le STRASS, affirment ne pas être réglementaristes mais syndicalistes, militent systématiquement contre toute mesure visant à protéger les victimes. Que ce soit lors de mises en examen pour viols systématiques en réunion et traite comme dans le porno (affaires Pornhub, « porno français »), que ce soit lorsqu'on veut essayer d'empêcher des mineures enlevées d'être séquestrées et violées par des clients (Loi SESTA-FOSTA) ou qu'on veut tout simplement qu'ils rendent compte de leurs actes (lois d'interdiction d'achat d'acte sexuel), aucune mesure n'est jamais la bonne ! Ce qu'ils veulent, c'est zéro contrainte... pour les proxénètes et les « clients ». On se demande où en serait le droit du travail aujourd'hui si les syndicats ouvriers avaient appliqué la même logique ! Pas de sanction pour les patrons, et il faut toujours dire oui au « client », sinon on met en danger les ouvriers ?

Il y existe des quartiers de prostitution et même des « drive-in », des parkings avec des boxes où les femmes attendent le « client » à la chaîne, comme on pouvait le voir récemment dans la série « Sacha » diffusée sur Arte. La situation n'est évidemment pas meilleure, mais normalisée, banalisée.

Stéphanie, survivante et membre de notre comité de rédaction, y a fait un bref passage. « *Je me suis sentie très très mal là-bas. Je sentais qu'il n'y avait plus aucune limite. En arrivant, j'étais dans un salon. J'ai eu un entretien avec la police où ça s'est bien passé. Ils passaient juste de temps en temps vérifier que personne n'était issu de la traite* ».

Pour Stéphanie, c'était un piège dont il fallait très vite s'échapper : « *Tout était fait pour qu'on ne puisse pas partir. C'était un peu comme une usine. Une fois que tu y as mis un pied, tu ne sors plus. C'était totalement banalisé. Je pensais que comme c'était légalisé, je serais mieux protégée. C'est tellement banal que je pense que les hommes peuvent faire ce qu'ils veulent, en fait. Mais je ne me suis pas sentie plus en sécurité que dans l'hôtel où j'étais dans ma ville d'origine. Je suis partie le plus vite possible, après à peine deux jours.* » .../...

...



Affiche publicitaire du célèbre bordel suisse, le Venusia

LA FIN DE RÈGNE SE FAIT ATTENDRE

De nouvelles résistances protègent encore trop souvent le droit du « client » prostitueur. Au premier rang desquelles, la propagande des partisans de l'idéologie du « travail du sexe », pour qui il est vital que le « client » reste invisible.

Le « travail du sexe », machine à effacer le « client »

En Espagne, pays qui essaie actuellement d'adopter le modèle abolitionniste, Nerea Sanchis Rodriguez, militante féministe, écrit : « *On en a marre d'entendre à quel point le débat se focalise sur les femmes prostituées et leur liberté de choix, une stratégie très bien orchestrée par l'industrie du sexe et le lobby des proxénètes : détourner l'attention, instrumentaliser davantage les femmes pour continuer à justifier l'existence de ce qui leur rapporte des millions. Et le "putero" (« client » en espagnol NDLR) lui, s'en tire indemne, reste caché et protégé. Une impunité qui renforce sa violence et sa liberté d'agresser les femmes, car c'est lui qui a la liberté de faire ce qu'il veut dans ce système et non les femmes, forcées par un patriarcat et un capitalisme sanglant, qui leur enlève toute possibilité d'être des sujets et de cesser d'être des objets de consommation* »^[5].

Complaisance médiatique et sociétale

Les livres et produits culturels qui mettent en avant la « prostitution heureuse » sont légion et obtiennent souvent une importante couverture médiatique. Ainsi, La Maison d'Emma Becker, roman à partir de « l'expérience vécue » de l'autrice, a eu un grand succès.

Mais les critiques ont-elles vraiment lu le livre ? Emma Becker écrit qu'avant de rejoindre « la maison », ce bordel qu'elle a « aimé », elle était dans « un bordel type » de l'industrie du sexe en Allemagne. « *En un soir, j'avais su tout ce qui a inspiré des ouvrages si tristes sur la prostitution. Et, par fierté, parce qu'il était hors de question que je ponde un bouquin naïf ou misérabiliste ou pis, un bouquin qui n'aurait effleuré qu'une facette de ce travail, je me suis persuadée qu'il y aurait quelque chose de beau ou de drôle à écrire, même s'il fallait racler le fond du fond. J'espérais que ma voix rendrait humaine la réalité de la prostitution – parce que les livres ont ce pouvoir – même si moi-même je me battais pour ce mensonge là* »^[6].

Tout est dit : il faut raconter une histoire, quelque chose qui puisse vous rendre fier, même si c'est un mensonge... Du « client », Emma Becker parle. En bien, le plus souvent. Elle

ne se moque, comme par hasard, que du Français... celui qui, faute de bordels où il aurait pu faire son éducation sexuelle, ne saurait pas faire de cunnilingus à une femme...

En relayant les discours pro « travail du sexe », les médias se pensent « du bon côté », celui des « concernées ». En privilégiant le témoignage individuel à une prise en compte globale, même si c'est à peu près toujours le même, voire les mêmes personnes qui témoignent. Mais surtout, cela leur évite de considérer la prostitution pour le système de violences qu'elle est. En oubliant au passage ceux qui sont tout autant « concernés » : les proxénètes, et les « clients » prostitueurs. Où sont-ils ?

Citons cet article étonnant, trouvé sur le site se revendiquant féministe « les potiches », à propos des « TDS ». Le « client » n'est mentionné qu'une fois... en parlant de « la loi qui le pénalise », et en la moquant : « *La France autorise le fait de se prostituer, mais interdit de recourir à une prostituée... Autant accepter l'ouverture d'une boulangerie sans permettre l'accès à la farine !* » Les femmes seraient donc de la farine, destinée à fabriquer des « produits », les services sexuels pour les hommes ? Quel aveu !

Enfin, dans les articles de presse qui parlent de démantèlement de réseaux qui exploitaient des filles adolescentes, jamais l'accent n'est mis sur celui pour qui les proxénètes ont mis en place un réseau : le « client », qui s'en sort malheureusement presque toujours épargné de toute poursuite.

Nous écrivions l'an dernier dans un point sur les i : « *Pourquoi un pareil "oubli" ? Un tel déni, une telle complaisance ? Pourquoi une telle ignorance de l'interdit majeur affirmé par la France le 4 mars 2002, réitéré et élargi le 13 avril 2016 ? Deux lois, ce n'est donc pas assez ?* »

Articles et caméras préfèrent centrer leur intérêt sur les jeunes filles (victimes à 95 %), présentées comme les actrices principales d'un système qui serait dû à leur goût de « l'argent facile ». Pourquoi pas plutôt sur leurs prédateurs, majeurs en âge de réfléchir, qui les anéantissent ? » (voir PS n° 210).



Photo : Sandrine Goldschmidt

[5] <https://tribunafeminista.elplural.com/2018/04/en-que-piensa-los-puteros/>.

[6] La Maison, d'Emma Becker, Éditions Flammarion, 348 pages, 2019.

Les nouveaux dangers

Graciela Atencio, féministe espagnole, écrit^[7] : « Aujourd'hui, la prostitution est indissociable de la pornographie et donc du lien qui relie et alimente les deux : l'industrie du sexe ». Plus loin, elle cite une affaire très connue en Espagne : « L'affaire La Manada de los Sanfermines a provoqué un énorme tollé social, mais avons-nous creusé le fait que la source d'inspiration des cinq jeunes hommes qui ont violé une jeune femme se trouve dans le gangbang, un type de porno qui fascine et une pratique de consommation de prostitution ? ».

Nous le disions déjà en dressant le portrait des prostitué(e)s, la suprématie de la culture pornographique, qui est fondée sur les représentations ultra-violentes d'une industrie de viols et tortures filmées, est une fabrique de « clients ». Pire, cela a pour conséquence de diluer la responsabilité. En effet, si l'on voit assez facilement comment pénaliser ceux qui font figure de proxénètes, du réalisateur au diffuseur en passant par les techniciens, quid de l'acteur ? Qui n'est pas le « consommateur », mais bien souvent l'auteur du viol acheté/extorqué ? Et comment rendre responsable celui qui, au bout de la chaîne, a « seulement » cliqué sur une vidéo, parfois en payant ?

QUE FAIRE DE PLUS ?

La première chose à faire, bien sûr, est de donner l'exemple en mettant en œuvre dans tous ses volets la loi du 13 avril 2016. Face à l'acharnement de ses opposants à affirmer que la loi tue à cause de la pénalisation des « clients », il faut redoubler de vigilance pour que l'impunité des agresseurs ne soit pas confortée. Il est d'autant plus important d'expliquer la pénalisation des « clients », de la défendre, de faire des campagnes de communication pour cela, et sur la cohérence globale de la loi.

« Retourner le stigmate »... sur celui qui le mérite...

Le stigmate – la honte de la prostitution, ne doit plus être sur la victime, comme le disait Louise Michel... mais sur le vrai responsable du système, le prostitué(e). Ce n'est pas en niant que le système prostitutionnel est violent par une banalisation des termes tels que « travail du sexe » et « métier » pour parler d'un système de domination qu'on y arrivera. Mais bien en renversant la perspective et en disant la vérité.

Dans sa session de formation sur les prostitué(e)s, l'École abolitionniste internationale (créée par Femicidio.net), présente les travaux de Peter Szil, sociologue, qui dans une vidéo très intéressante^[8], affirme que « la stigmatisation ne naît pas de

la prostitution, mais que c'est autour d'elle que la prostitution se construit, que c'est le noyau nécessaire au maintien de la dichotomie entre « femme décente et femme putain ». Les partisans de la légalisation disent que la stigmatisation disparaîtrait une fois le « travail du sexe » légalisé, mais c'est absurde, poursuit-il, « puisque les hommes cherchent précisément à acheter la stigmatisation et à maintenir la distinction entre les deux imaginaires féminins ».

Enfin, il affirme que les hommes doivent faire face aux conséquences indiscutables « découlant de l'exercice de leur rôle traditionnel et machiste, et interroger individuellement et collectivement le modèle de sexualité toxique et violente qu'ils perpétuent en achetant du sexe ou en cautionnant ceux qui le font. Ils ne peuvent plus continuer à se taire, et doivent s'impliquer dans la construction d'un modèle de relations justes et égalitaires et reconnaître leur responsabilité dans le maintien de l'institution patriarcale, capitaliste, raciste, classiste et violente qu'est la prostitution ».

De fait, dans plusieurs pays, quelques hommes ont choisi de revendiquer qu'ils n'étaient pas « clients », et refusaient de cautionner le système. C'est le cas des Zéromacho en France ou du groupe « Ich Bin Kein Freier » en Allemagne. Malheureusement, ils restent une infime minorité.

Déviriliser le monde

On ne peut mettre fin au règne du « client » sans une politique féministe globale qui s'attaque à « l'idéologie viriliste », comme la décrit Céline Piques dans

son essai paru en février « Déviriliser le monde ». Alors que la guerre en Ukraine montre le cynisme des prostitué(e)s (voir p. 10), comprendre que la question de la prostitution s'inscrit dans celle, globale, de la place des femmes et des hommes dans la société est essentiel. Comme le disait aux hommes, Andrea Dworkin, féministe radicale états-unienne dès les années 1980, « les macs et les faiseurs de guerre parlent pour vous. Le viol et la guerre ne sont pas si différents. Et ce que les macs et les faiseurs de guerres font, c'est vous rendre si fiers d'être des hommes qui peuvent l'avoir dure et la mettre profond. Et ils prennent cette sexualité acculturée, ils vous mettent dans de petits uniformes et ils vous envoient tuer et mourir ».

Sortir du déni, pénaliser le « client », dénoncer la violence de l'industrie mondialisée du sexe, user d'un langage qui n'édulcore pas la réalité, sont en effet essentiels si l'on veut espérer un monde où chaque être humain, femmes et enfants compris, ait le droit à une vie digne et libre. ●



Photo : Pauline Makoveitchoux

[7] <https://ctxt.es/es/20180307/Politica/18327/prostitucion-feminismo-sexo-machismo-salvados.htm>.

[8] <https://www.youtube.com/watch?v=oz5JkFnXC84>.